

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

JEUDI 13 AVRIL 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

Présents

2023-04-D024 / Mise en location des terres de la ferme de la Butte à Monsieur GUILMEAU

2023-04-D025 / Validation du montant du loyer de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun

2023-04-D026 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

2023-04-D027 / Renouvellement du contrat de location ordinateur Mairie

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à vingt heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 avril 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : BOURAYON Thierry

Le compte rendu de la séance du 9 mars 2023 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2023-04-D024 / Mise en location des terres de la ferme de la Butte à Monsieur GUILMEAU

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune a cédé en 2022 la ferme de la Butte à Sainte Gemmes le Robert mais qu'elle est encore propriétaire des parcelles suivantes :

Section H n°1031, 190, 192, 193, 194, 196, 183, 1041, 1064 (avec hangar de stockage), 1063, 1061 et 1057.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du Conseil municipal du 9 Décembre 2021, il avait été décidé de louer ces parcelles à Monsieur GUILMEAU dans le cadre de son exploitation au prix annuel de 160 € par hectare.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité la mise en location des parcelles indiquées ci-dessus à Monsieur GUILMEAU au prix annuel de 160 € par hectare qui servira de référence au calcul du montant du fermage et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes ; précision étant faite que la rédaction du bail sera confiée à Maître ETOURNEAU-DELAGE, Notaire à Bais.

Il sera également précisé dans le bail que :

- ✓ Toute intervention chimique est interdite sur les haies ainsi que sur les pieds de haies ;
- ✓ L'usage du lamier sera autorisé sous contrôle du bailleur sous peine de sanctions ;
- ✓ Les haies doivent être gérées de manière durable.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-04-D025 / Validation du montant du loyer de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur RUBY quittera le logement le 31 mai prochain. Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 8 septembre 2022, un mandat de location est en cours de signature avec l'agence La Licorne pour le bien communal situé 9 Lotissement de la Croix Aubrun. Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel entre 450 et 470 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la fixation du montant du loyer mensuel à 460 € pour le bien situé 9 Lotissement de la Croix Aubrun. Tous pouvoirs est donné à Madame le Maire à signer toutes pièces ou actes utiles à la location dudit bien.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-04-D026 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR (Montant HT)	Devis MPS (Montant HT)
Bâtiment Mairie	10 089,66 €	8 830,00 €
Multiservices	6 355,22 €	5 315,00 €
Ecole	2 794,25 €	2 270,00 €
TOTAL	19 239,13 €	16 415,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 16 415,00 € HT ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.

Vote à l'unanimité

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-03-D023



2023-04-D027 / Renouvellement du contrat de location ordinateur Mairie

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat de location de l'ordinateur de la Mairie signé pour une durée de trois ans arrive à son échéance en juin prochain et qu'il convient de le renouveler. Un devis émanant de la société CONTY est proposé pour un loyer mensuel de 68 euros hors taxe sur 48 mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal acte et vote à l'unanimité pour la location de l'ordinateur à raison de 68 euros hors taxes par mois et ce pendant 48 mois et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité

Pour : 9

Contre :

Abstention :



Questions diverses

* Réunion COPIL Ecole : Le mercredi 19 avril 2023 à 9h00

* Devis MSMB : Remplacement tourelle extraction Multiservices

* Devis MSMB : Achat four mixte Multiservices

* Cotisation POLLENIZ 2023

* Cotisation CAUE 53 2023

* Inventaire des haies bocagères

Levée de la séance : 22h45

Thierry BOURAYON

Secrétaire de séance



Anne-Flore BOURILLON

Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 avril 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène.

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, SUARD Alain

Absent :

Secrétaire de séance : BOURAYON Thierry

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-04-D024 / Mise en location des terres de la ferme de la Butte à Monsieur GUILMEAU

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune a cédé en 2022 la ferme de la Butte à Sainte Gemmes le Robert mais qu'elle est encore propriétaire des parcelles suivantes :

Section H n°1031, 190, 192, 193, 194, 196, 183, 1041, 1064 (avec hangar de stockage), 1063, 1061 et 1057.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du Conseil municipal du 7 Décembre 2021, il avait été décidé de louer ces parcelles à Monsieur GUILMEAU dans le cadre de son exploitation au prix annuel de 160 € par hectare.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité la mise en location des parcelles indiquées ci-dessus à Monsieur GUILMEAU au prix annuel de 160 € par hectare qui servira de référence au calcul du montant du fermage et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes ; précision étant faite que la rédaction du bail sera confiée à Maître ETOURNEAU-DELAGE, Notaire à Bais.

Il sera également précisé dans le bail que :

- ✓ **Toute intervention chimique est interdite sur les haies ainsi que sur les pieds de haies ;**
- ✓ **L'usage du lamier sera autorisé sous contrôle du bailleur sous peine de sanctions ;**
- ✓ **Les haies doivent être gérées de manière durable.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 avril 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène.

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, SUARD Alain

Absent :

Secrétaire de séance : BOURAYON Thierry

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-04-D025 / Validation du montant du loyer de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur RUBY quittera le logement le 31 mai prochain. Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 8 septembre 2022, un mandat de location est en cours de signature avec l'agence La Licorne pour le bien communal situé 9 Lotissement de la Croix Aubrun. Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel entre 450 et 470 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la fixation du montant du loyer mensuel à 460 € pour le bien situé 9 Lotissement de la Croix Aubrun. Tous pouvoirs est donné à Madame le Maire à signer toutes pièces ou actes utiles à la location dudit bien.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 avril 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène.

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, SUARD Alain

Absent :

Secrétaire de séance : BOURAYON Thierry

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-04-D026 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR (Montant HT)	Devis MFS (Montant HT)
Bâtiment Mairie	10 089,66 €	8 830,00 €
Multiservices	6 355,22 €	5 315,00 €
Ecole	2 794,25 €	2 270,00 €
TOTAL	19 239,13 €	16 415,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 16 415,00 € HT ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-03-D023

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 7 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 7 avril 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène.

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, SUARD Alain

Absent :

Secrétaire de séance : BOURAYON Thierry

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-04-D027 / Renouvellement du contrat de location ordinateur Mairie

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat de location de l'ordinateur de la Mairie signé pour une durée de trois ans arrive à son échéance en juin prochain et qu'il convient de le renouveler. Un devis émanant de la société CONTY est proposé pour un loyer mensuel de 68 euros hors taxe sur 48 mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal acte et vote à l'unanimité pour la location de l'ordinateur à raison de 68 euros hors taxes par mois et ce pendant 48 mois et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

